

## **Déclaration liminaire du Groupe de travail du 8 décembre 2010 Mutations/1<sup>ère</sup> affectations/formation initiale (convergence)/EMR/EDRA**

Dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion relatives aux mutations et premières affectations, nous sommes réunis ce jour pour étudier la mise en place d'un dispositif de convergence propre à rejoindre progressivement le dispositif cible.

Rappelons que si l'avenir est certes fondamental pour les agents, ce qui les interroge et les inquiète le plus est bien la gestion de l'existant, pour ceux en particulier qui vont devoir s'adapter à un dispositif qu'ils ne connaissent pas mais dont l'échéance se rapproche et pour tous les autres qui espéraient une harmonisation par le haut.

Le calendrier de ce dispositif de convergence prévoit une mise en place à l'automne 2011 pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**F.O.-DGFIP** adhère totalement aux objectifs de ce dispositif de convergence tels qu'ils sont décrits par l'administration :

- Progressivité de la convergence vers le dispositif cible.
- Prise en compte de chaque situation individuelle actuelle.
- Éviter les déséquilibres au profit de l'une ou l'autre filière de gestion.
- Donner à chaque agent le temps de s'approprier au regard de sa situation personnelle, les nouvelles règles définies et les modalités de la convergence.

Cependant si nous partageons le but poursuivi, nous comptons bien aller plus loin car nous ne pouvons pas avoir la même lecture des moyens pour y parvenir.

Les agents et notre syndicat ne sont pas demandeurs de la fusion et aucun agent ne doit voir ses droits à mutation lésés dans ce processus. L'administration se doit, pour ce qui est de la gestion humaine des ressources, de réussir à 100 %.

Le dispositif de convergence est lourd, compliqué et souvent peu lisible. Si plusieurs hypothèses étaient envisageables, il aurait certes fallu utiliser la plus simple pour un gain de temps et surtout une moindre appréhension des agents.

C'est un premier ressenti au décryptage de ces fiches qui nous permet également de rappeler notre revendication et au delà notre impératif :

- Une harmonisation par le haut ce qui veut dire forcément deux mouvements annuels à minima, et le maintien du mouvement spécifique sur postes, ce qui existait déjà dans une filière.
- Le droit au retour pour les lauréats des concours interne et interne spécial et la liste d'aptitude.
- Un dispositif de convergence qui ne devra s'éteindre qu'à épuisement des tableaux, voire après prise en compte au cas par cas de chaque situation individuelle non encore satisfaite, ce sont vos engagements et nous sommes là pour veiller à ce qu'ils soient respectés.

Alors bien sur nous avons lu attentivement les fiches sur le devenir des équipes de renfort, fusion des actuelles EDRA et EMR.

Maintenez les deux mouvements et le mouvement spécifique et levez ainsi, Monsieur le Directeur, le doute malheureux qui nous inquiète car à défaut vous confirmeriez ou infirmeriez ce que nous pressentons déjà :

Une structure volontairement attractive et redoutablement efficace pour pallier les insuffisances d'un mouvement unique et, dont le but ne serait que de combler artificiellement les vacances d'emplois par des affectations sur du long terme.

Nous serions bien loin alors des objectifs escomptés en terme de soutien technique aux équipes et de palliatif à l'absentéisme.

Alors, à ce stade de notre analyse et avant même d'imaginer pouvoir discuter des fiches proposées, nous exigeons que soit acté dès à présent :

- le maintien de deux mouvements annuels a minima et un mouvement spécifique dans le dispositif cible comme dans le dispositif de convergence,
- le droit au retour pour les lauréats des concours interne et interne spécial et la liste d'aptitude.

A défaut, se serait pour **F.O.-DGFIP** rentrer dans le jeu de l'administration : diviser et séparer les groupes de travail pour, par quelques essaimages attractifs ici et là en oublier l'essentiel : le respect des intérêts des agents.

À défaut ce serait pour **F.O.-DGFIP** cautionner par des discussions stériles, un dispositif cible qui ne convient pas aux agents de la DGFIP et à leurs représentants.

Vous vous êtes engagés à une harmonisation par le haut, nous sommes mandatés pour faire en sorte que ce qui est considéré comme un droit pour les uns doit bénéficier à tous.

Pour toutes ces raisons, nous attendons une réponse ferme et définitive et surtout le respect de vos engagements.